



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 23 septembre 2019

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
12/09/2019

Délibération n° B 2019-18

Protocole avec l'ARS de Bourgogne Franche-Comté (ARSBFC) relatif à une expérimentation sur l'engagement SSSM : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO.

Etaient excusés : Messieurs Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport d'information relatif au Projet Régional de Santé de Bourgogne Franche-Comté 2018-2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-20 du 26 juin 2019 relative à l'expérimentation du SSSM ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Les S.M.U.R. devenant des moyens de plus en plus précieux et afin de maintenir une réponse médicale d'urgence constante à la population, le S.D.I.S. doit anticiper l'avenir en accélérant et en valorisant le développement du volet opérationnel de son Service de Santé et de Secours Médical.

Ses ressources formées et habilitées, constituées par des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers, peuvent avantageusement fournir une réponse médicale graduée, une levée de doute, une réponse à la douleur et préserver ainsi les S.M.U.R.

Par ailleurs, ces ressources ont le grand avantage de constituer un maillage territorial serré, pouvant donner une réponse rapide.

Cet engagement nécessite un effort dans les domaines des ressources humaines et de la formation, une gestion opérationnelle supplémentaire, un appui juridique, des moyens logistiques, et une gestion pharmaceutique.

Du fait de l'organisation actuelle des lignes S.M.U.R. sur le JURA, en 12 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 le S.S.S.M. du JURA a effectué 1 580 interventions répondant à cette typologie. Ce chiffre risque d'augmenter annuellement.

Ce dossier fait partie des suites des travaux sur le Projet de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2022.

Il est dès lors souhaité de conventionner avec l'ARS afin d'améliorer la complémentarité des réponses opérationnelles médicales et paramédicales et pour indemniser plus justement l'action opérationnelle des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers.

Le Conseil d'Administration, par délibération n° C 2019-20 du 26 juin 2019 a, après présentation, accepté le principe d'une expérimentation du SSSM en complément du SMUR pour une année.

Le présent protocole a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques, financières de la mise en œuvre de cette expérimentation.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver le protocole d'une expérimentation du SSSM en complément du SMUR et de m'autoriser à le signer.

DECISION N° B 2019-18 DU 23 SEPTEMBRE 2019

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve le protocole d'une expérimentation du SSSM en complément du SMUR et autorise le Président à le signer.

Le protocole est joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 17 OCT. 2019
Affiché le 17 OCT. 2019
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT